



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Culture : fonctionnement

Question écrite n° 41037

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la politique menée dans son ministère en faveur du développement du télétravail. Le télétravail, qui est la possibilité d'exercer à distance des activités tertiaires grâce aux nouvelles techniques d'information et de communication, a un rôle à jouer dans l'adaptation de notre économie et de notre administration. Le télétravail peut favoriser l'aménagement du territoire (relocalisation des tâches, revitalisation de certaines zones, répartition plus équilibrée des activités...), l'amélioration des services rendus aux usagers (création de télécentres et de nouveaux points d'accueil...) et la qualité de vie des agents. Convaincu que les services publics doivent avoir un rôle exemplaire en la matière, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les initiatives prises par son ministère pour diffuser dans l'administration ce mode d'organisation qui est un atout pour l'aménagement du territoire et le développement de nouveaux emplois.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture est conscient de l'intérêt que représente le télétravail pour l'aménagement du territoire et l'adaptation de l'administration. Quelques expériences ponctuelles sont actuellement conduites dans l'administration centrale et un bilan pourra être prochainement établi. En l'état actuel de la réflexion sur ce sujet, il semble que le développement potentiel de ce type d'organisation soit limité : en effet, les missions de conception et de mise en œuvre de la politique culturelle de l'État comportent peu de tâches répétitives de simple exécution susceptibles d'être prises en charge sous forme de télétravail.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41037

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3754

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5051